

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON : MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°031/2023

Objet :AO 2023-19- B – Marché Alimentation Crèche – Attribution

Le Maire de Manduel,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,

Vu la mise en concurrence réalisée au JOUE et au journal d'annonces légales BOAMP le 1^{er} juin 2023, et sur le profil acheteur de la société VICI Gestion Commerce et le site de la commune,

Vu la décision n°001-2023 attribuant le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société Vici Gestion Commerce,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 14 septembre 2023 pour l'ensemble des lots de la consultation,

Vu la procédure négociée effectuée pour certains petits lots de la consultation conformément à aux articles R. 2122-8 et R. 2123-1 2°b du Code de la commande publique.

Considérant les besoins en la matière du service de la crèche,

Considérant que l'analyse des offres effectuée par la société Vici Gestion Commune,

Décide

Article 1^{er} : De signer les marchés avec les sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation lot(s)	Attributaire	Montant offre HT
01	Produits alimentaires, dont BIO	SASU NOUVELLE FROMAGERIE NIMOISE 3214 ROUTE DE MONTPELLIER MARCHÉ GARE 30900 NIMES	18 720,00 €
02	Produits spécifiques BIO (PN)	BIOCOOP 254 All Louis Bleriot 30320 MARGUERITTES	1 980,00 €
03	Fruits et légumes BIO	BIOCOOP 254 All Louis Bleriot 30320 MARGUERITTES	1 320,00 €
04	Fruits et légumes (PN)	LJP LEROYER 1, Cours Jean Jaurès 30129 MANDUEL	1 950,00€

05	Boulangerie (PN)	BOULANGERIE MONTEIL 18 Cours Jean Jaurès 30129 MANDUEL	1 056,00
----	------------------	--	----------

Les marchés sont d'une durée d'un an reconductibles trois fois un an.

Les prix seront révisés conformément à la périodicité précisée dans le cahier des clauses administratives particulières.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 18 septembre 2023

Publiée le : **22 SEP. 2023**

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

